

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 15 juillet 2008

portant nomination d'un membre finlandais du Comité économique et social européen

(2008/647/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

Article premier

M. Thomas PALMGREN, représentant pour les affaires internationales de Suomen Yrittäjät (Fédération des entreprises finlandaises), est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2010.

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

vu la décision 2006/651/CE, Euratom du Conseil ⁽¹⁾,

vu la proposition présentée par le gouvernement finlandais,

Fait à Bruxelles, le 15 juillet 2008.

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M. Eero LEHTI,

Par le Conseil

Le président

M. BARNIER

⁽¹⁾ JO L 269 du 28.9.2006, p. 13. Décision modifiée par la décision 2007/622/CE, Euratom (JO L 253 du 28.9.2007, p. 39).